



## Résumé de l'entrevue : Jenny Kwan (étape 2)<sup>1</sup>

Jenny Kwan, députée de Vancouver-Est pour le Nouveau Parti démocratique (« **NPD** ») a été interrogée par les avocats de la Commission le 18 août 2024.

### Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

## 1. Suivi de l'étape 1 des travaux de la Commission

- [1] M<sup>me</sup> Kwan a indiqué que, depuis les audiences publiques de l'étape 1, elle a obtenu de nouvelles informations qu'elle souhaitait communiquer aux avocats de la Commission. Le 4 juillet 2024, M<sup>me</sup> Kwan et son équipe, y compris M. Gabriel Yiu, l'adjoint de député de M<sup>me</sup> Kwan, ont assisté à une activité de financement au Musée canadien chinois (« **MCC** ») de Vancouver. L'un des invités, un homme d'affaires, a avisé M. Yiu que le consulat de la République populaire de Chine (« **RPC** ») à Vancouver avait publié un décret exhortant la communauté chinoise au Canada à ne pas inviter M<sup>me</sup> Kwan à des événements en raison de son militantisme sur la question de Hong Kong. Du point de vue de M<sup>me</sup> Kwan, le fait de ne pas être invitée aux événements de la communauté fait partie d'une stratégie plus large de sociomuselage à son endroit.
- [2] M<sup>me</sup> Kwan a indiqué avoir constaté une diminution importante des invitations qu'elle reçoit en tant que députée dans les cinq dernières années environ. Elle estime qu'elle reçoit maintenant seulement le quart du nombre total d'invitations qu'elle recevait lorsqu'elle a été élue députée pour la première fois en 2015. Certaines organisations communautaires ont cessé de l'inviter à leurs événements après 2019, lorsque M<sup>me</sup> Kwan est devenue beaucoup plus critique sur certains sujets tels que la démocratie

---

<sup>1</sup> Traduction



à Hong Kong. Cependant, M<sup>me</sup> Kwan continue de recevoir des invitations à des événements organisés par d'autres organisations communautaires.

- [3] Sur la question générale de la participation aux événements de la communauté, M<sup>me</sup> Kwan a expliqué qu'elle se retrouve souvent face à un dilemme lorsque vient le temps de décider si elle participera à ces événements. Plusieurs organisations qui sont perçues comme étant des mandataires de la RPC demeurent d'importants piliers de la communauté. M<sup>me</sup> Kwan a indiqué qu'elle ne souhaitait pas donner de légitimité à ces organisations par sa présence, mais que le fait de ne pas participer à ces événements limitait son accès à sa communauté et à ses propres racines sinocanadiennes. Par conséquent, M<sup>me</sup> Kwan prend sa décision de participer ou non à un événement selon une approche au cas par cas.
- [4] Par exemple, M<sup>me</sup> Kwan continue de participer aux célébrations du Nouvel An chinois, compte tenu de l'importance de cet événement pour la communauté chinoise au Canada. Cependant, elle a décidé de ne pas assister aux célébrations de la fête nationale de la RPC. Pour ce qui est de l'activité de financement du 4 juillet au MCC, M<sup>me</sup> Kwan n'était pas entièrement à l'aise avec l'idée d'y participer. Elle a finalement pris la décision d'y aller en raison de l'importance d'avoir au pays un musée commémorant les Canadiennes et Canadiens d'origine chinoise. De plus, le MCC est un projet sur lequel elle a travaillé pendant très longtemps, et il est situé dans sa circonscription.

## 2. Rapports du CPSNR et de l'OSSNR

- [5] En ce qui a trait aux récents rapports spéciaux sur l'ingérence étrangère déposés par le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (« **CPSNR** ») et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (« **OSSNR** »), M<sup>me</sup> Kwan a confirmé qu'elle n'a pas été interrogée par



l'une ou l'autre de ces entités au cours de leur enquête respective<sup>2</sup>. Elle a lu la version publique de chacun de ces rapports spéciaux et a demandé au chef du NPD, M. Jagmeet Singh, de demander au gouvernement canadien de lui accorder une habilitation aux informations classées « Très secret » afin qu'elle puisse consulter la version classifiée du rapport du CPSNR, après que M. Singh et la chef du Parti vert, Elizabeth May, ont tous deux eu la possibilité de le faire. Au moment de l'entrevue de la seconde étape, sa demande était toujours en attente de traitement<sup>3</sup>. M<sup>me</sup> Kwan a ajouté qu'elle était fortement convaincue que tous les députés, y compris elle-même, devraient pouvoir avoir accès aux informations contenues dans les rapports classifiés.

- [6] Le 18 juin 2024, M<sup>me</sup> Kwan a soulevé une question de privilège à la Chambre des communes, se disant convaincue que les noms des parlementaires qui « *collaborent sciemment, intentionnellement, volontairement ou presque volontairement* » à des tentatives d'ingérence étrangère devraient être divulgués d'une manière qui ne porte pas atteinte à la sécurité nationale<sup>4</sup>. Cette question de privilège a été soulevée peu de temps avant que M. Singh et M<sup>me</sup> Elizabeth May [chef du Parti vert du Canada] eurent la possibilité de consulter la version classifiée du rapport du CPSNR. L'opinion de M<sup>me</sup> Kwan, à savoir que les noms des parlementaires devraient être divulgués publiquement, n'a pas changé depuis.
- [7] Pour M<sup>me</sup> Kwan, le rapport du CPSNR a fait en sorte que des soupçons se sont abattus sur l'ensemble des parlementaires, et surtout sur les parlementaires d'origine chinoise

---

<sup>2</sup> **Note** : Le CPSNR a déposé son *Rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada* le 3 juin 2024. L'OSSNR a déposé son rapport spécial intitulé *Examen de la diffusion du renseignement ayant trait à l'ingérence politique étrangère exercée par la République populaire de Chine de 2018 à 2023* le 28 mai 2024.

<sup>3</sup> **Note** : Le 9 septembre 2024, le bureau de la Conseillère nationale pour la sécurité et le renseignement (« **CNSR** ») a informé le NPD qu'il avait refusé d'accorder à la députée Kwan une habilitation de sécurité de niveau « très secret ». Il a ajouté que même si Mme Kwan disposait d'une habilitation très secret, il ne lui fournirait pas le rapport car il estime que le principe du « besoin de savoir » de la sécurité nationale ne s'applique pas dans cette situation. Ils ont proposé à Mme Kwan un breffage classifié. Mme Kwan a demandé au Bureau du Conseil privé (« **BCP** ») de préciser si le breffage classifié comporterait des informations qui ne figurent pas déjà dans les dossiers publics, et si elle serait similaire au breffage qu'elle a reçu du SCRS en mai 2023.

<sup>4</sup> **Note** : L'intervention de M<sup>me</sup> Kwan figure dans son intégralité dans le Hansard des débats de la Chambre des communes du 18 juin 2024.



ou indienne, car le rapport du CPSNR indique que la RPC et la République de l'Inde sont les principaux auteurs d'activités d'ingérence étrangère au Canada. Elle estime que cette situation expose ces parlementaires à des risques importants. Par exemple, elle a mentionné que depuis le dépôt du rapport du CPSNR, elle a été plusieurs fois prise à parti par des manifestants sur la Colline du Parlement qui lui criaient « Es-tu une traîtresse? ».

- [8] M<sup>me</sup> Kwan est d'avis que, compte tenu de la nature sensible des informations, le Parlement doit traiter ces questions de manière responsable. Cependant, elle estime que le public canadien a le droit de savoir quels parlementaires s'adonnent à des activités d'ingérence étrangère. De son point de vue, les parlementaires qui ont été des participants mi-consentants ou involontaires à des activités d'ingérence étrangère doivent en être informés et dûment avertis.
- [9] Quant au processus qui pourrait être utilisé pour divulguer ces noms sans porter atteinte à la sécurité nationale, M<sup>me</sup> Kwan a suggéré qu'un examen à huis clos pourrait être effectué par un comité, tel que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre (« **PROC** »), son vis-à-vis au Sénat [Règlement, procédure et droits du Parlement (« **RPRD** »)], ou un comité mixte regroupant la Chambre et le Sénat. Elle est favorable à ce que le PROC se voie confier la responsabilité de cet examen, à la lumière de son indépendance et du fait que son mandat est ancré dans le privilège parlementaire. Les parlementaires concernés pourraient être convoqués pour témoigner devant le comité et avoir la chance de répondre. Une fois le processus d'examen à huis clos terminé, une décision pourrait être prise quant à la meilleure façon de procéder et quant au bien-fondé de la divulgation des noms des parlementaires.
- [10] Si un parlementaire ne peut pas être informé des allégations formulées contre lui pour des raisons de sécurité et s'il n'est pas possible de lui donner l'occasion de se défendre directement, M<sup>me</sup> Kwan croit qu'un système d'avocats spéciaux pourrait offrir des pistes de solutions, par exemple grâce à l'utilisation d'amis de la cour ou d'avocats autorisés à avoir accès à des documents très secrets. M<sup>me</sup> Kwan a fait remarquer qu'un équilibre



doit être trouvé entre la transparence auprès du public canadien, l'absence d'atteinte à la sécurité nationale et l'application régulière de la loi envers les parlementaires.

- [11] M<sup>me</sup> Kwan considère que, sans la divulgation des informations pertinentes, des acteurs étrangers malveillants auront réussi à répandre le chaos et à semer la méfiance envers les processus démocratiques, entachant ainsi la réputation de la Chambre des communes et sapant la confiance du public canadien envers leurs institutions.
- [12] M<sup>me</sup> Kwan reconnaît que les informations contenues dans le rapport du CPSNR étaient fondées sur du renseignement et ne constituaient pas des éléments de preuve recevables dans le cadre d'une procédure judiciaire. Elle a toutefois fait remarquer qu'il était nécessaire de disposer d'un mécanisme pour « tirer les choses au clair ».
- [13] Du point de vue de M<sup>me</sup> Kwan, il est nécessaire de procéder à un examen des pratiques de déclassification au Canada. Elle a rappelé certaines informations contenues dans le rapport du CPSNR qui suggèrent que le Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** ») a fait preuve d'un excès de discrétion en matière de partage du renseignement, et que le SCRS ne pouvait pas informer les députés qu'ils étaient la cible d'activités d'ingérence étrangère sans obtenir au préalable l'approbation du premier ministre.
- [14] Sur cette question, M<sup>me</sup> Kwan a appuyé le projet de loi d'initiative parlementaire C-377, *Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (besoin de connaître)*, soumis par le député Alex Ruff (PCC, Bruce-Grey-Owen Sound) en février 2024. Ce projet de loi, qui est actuellement en troisième lecture à la Chambre des communes, statue que les parlementaires qui présentent une demande d'habilitation de sécurité de niveau Secret sont réputés avoir besoin des renseignements visés par celle-ci. M<sup>me</sup> Kwan note que ce projet de loi aborde le fondement du problème de manque d'accès à l'information pour les parlementaires. Cependant, elle reconnaît également que son libellé pourrait être détourné par des parlementaires qui participent volontairement à des activités d'ingérence étrangère afin d'accéder à des informations de nature sensible.



## 2.1 La vulnérabilité des communautés ethnoculturelles et des diasporas

- [15] Le rapport du CPSNR précise que les membres de communautés culturelles et de diasporas au Canada sont particulièrement vulnérables à l'ingérence étrangère. M<sup>me</sup> Kwan a indiqué que le registre des agents étrangers (le « **Registre** ») proposé dans le projet de loi C-70, *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère* (la « **Loi** ») est un outil important pour combattre l'ingérence étrangère. M<sup>me</sup> Kwan note que le Registre permettrait d'identifier clairement les individus qui tentent de promouvoir les intérêts d'un État étranger. Elle a également souligné que la Loi à elle seule ne permettrait pas de résoudre tous les problèmes causés par l'ingérence étrangère, mais qu'elle représentait un outil important et utile.
- [16] Puisqu'il est possible pour un individu de participer involontairement à des activités d'ingérence étrangère, M<sup>me</sup> Kwan croit que le gouvernement doit, conjointement avec l'entrée en vigueur de la Loi, organiser une large campagne d'éducation du public sur l'ingérence étrangère. Cette campagne devra également aborder, entre autres sujets, l'objectif de la Loi et les mesures qu'elle met en place.

## 2.2 Relations avec les organisations communautaires

- [17] Lors de son entrevue avec les avocats de la Commission dans le cadre de la première étape de la phase factuelle, M<sup>me</sup> Kwan avait déclaré qu'il y avait eu un « changement sismique » dans ses relations avec les organisations communautaires chinoises dès 2019, et que les relations s'étaient détériorées au fil de l'escalade des manifestations à Hong Kong<sup>5</sup>. Lors de son entrevue dans la seconde étape, M<sup>me</sup> Kwan a ajouté croire à une corrélation entre ce changement dans les relations et une interruption des contributions politiques versées par certaines figures de proue de certaines organisations communautaires chinoises.

---

<sup>5</sup> **Note** : Le résumé d'entrevue de M<sup>me</sup> Kwan dans le cadre de l'étape 1 a été admis en preuve lors des audiences publiques de l'étape 1 de la Commission. Son numéro de document est WIT0000012.EN pour la version anglaise et WIT0000012.FR pour la version française.



- [18] Au cours des années, elle a déployé de grands efforts pour bâtir des relations et tisser un réseau de soutien avec des figures de proue de la communauté représentant un éventail de regroupements et d'associations de citoyens d'origine chinoise au Canada. Lorsque le changement a commencé à se manifester en 2019, elle en a initialement attribué la cause à des changements contemporains dans le leadership de ces organisations. Cependant, au fil du temps, M<sup>me</sup> Kwan et son équipe ont commencé à soupçonner qu'il y avait une autre raison expliquant ce changement, et que cette raison pourrait être liée au soutien explicite de M<sup>me</sup> Kwan pour Hong Kong.
- [19] Pour décrire ses relations actuelles avec les organisations communautaires chinoises, M<sup>me</sup> Kwan a expliqué qu'à certains événements récents, elle a été présentée en des termes excessivement élogieux. Elle pense que ce changement d'approche pourrait être une réponse excessive à son sociomuselage ou une tentative de disperser les soupçons qui planent sur ces organisations. À certains événements, elle ressent toujours un froid ambiant dans ses relations avec des figures de proue de la communauté.
- [20] À propos de ses prises de position concernant la RPC, M<sup>me</sup> Kwan a insisté sur le fait qu'elle n'est pas « anti-Chine », rappelant que ses ancêtres proviennent de ce pays. En 2017, à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire du massacre de Nankin, elle a travaillé à sensibiliser le public à propos de l'événement et des mauvais traitements infligés aux « femmes de réconfort » chinoises au cours de la guerre sino-japonaise. Elle se souvient que son militantisme à ce sujet avait été accueilli favorablement par le consulat de la RPC à Vancouver. Cependant, de l'avis de M<sup>me</sup> Kwan, sensibiliser le public au massacre de Nankin est tout aussi important que de commémorer le massacre de la place Tian'anmen : l'objectif est de reconnaître l'histoire de la Chine et d'avancer vers l'avenir.



## 2.3 Le rôle des médias et des plateformes de médias sociaux en langue chinoise

- [21] Lors de son entrevue avec les avocats de la Commission dans le cadre de l'étape 1, M<sup>me</sup> Kwan a abordé l'influence des médias de langue chinoise en tant que véhicules de propagande de la RPC au Canada. Lors de son entrevue dans le cadre de seconde étape, M<sup>me</sup> Kwan a ajouté ne pas avoir soulevé cette question avec le gouvernement, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« **CRTC** ») ou le Parlement, puisqu'elle ne croit pas qu'aucune loi n'ait été enfreinte.
- [22] Les plateformes de médias sociaux utilisées couramment par les communautés de la diaspora chinoise sont une grande source de préoccupation pour M<sup>me</sup> Kwan en matière d'ingérence étrangère. Elle a par exemple des inquiétudes au sujet de TikTok, compte tenu de la structure chinoise du capital social de sa société mère, ByteDance. Le professeur Benjamin Fung [Université McGill, Faculté des sciences de l'information] lui a déjà expliqué que TikTok, comme toute autre entreprise exerçant ses activités en RPC, doit être approuvée par l'État, ce qui signifiait que le gouvernement de la RPC pouvait intégrer un fonctionnaire de la RPC au sein de l'organigramme de direction de l'entreprise. M<sup>me</sup> Kwan en comprend donc que la RPC pourrait demander l'accès aux données que TikTok recueille sur ses utilisateurs et faire usage de celles-ci. À ce sujet, elle a fait référence à un rapport publié par l'Institut Macdonald-Laurier.<sup>6</sup>
- [23] Elle doute de l'efficacité de l'interdiction de TikTok sur les appareils professionnels des parlementaires, car cette interdiction mise en place par la Chambre des communes ne s'applique pas à leurs appareils personnels. À son avis, en utilisant la plateforme, les politiciens canadiens fournissent des données révélatrices et donnent de la légitimité à une « machine à laver le cerveau » qui fait la promotion des positions de la RPC sur de nombreux sujets.

---

<sup>6</sup> Voir **JKW0000162**. Sze Fung Lee, *TikTok – China's Glaring Trojan Horse. How Beijing uses the intensely addictive app for digital surveillance and influence operations* (Macdonald Laurier Institute, 2024).



- [24] Dans le même ordre d'idées, M<sup>me</sup> Kwan a signalé que le centre de réception des demandes de visa de Pékin était soumis à la même obligation d'obtenir l'approbation étatique de la RPC, car il est géré par une société d'État chinoise contrôlée et administrée par le Bureau municipal de la sécurité publique de Pékin (Beijing Municipal Security Bureau). À ses yeux, cette situation soulève de graves inquiétudes quant à la sécurité des renseignements personnels des demandeurs de visa.
- [25] Selon M<sup>me</sup> Kwan, le gouvernement canadien doit formuler une politique claire afin de mieux réglementer et contrôler l'utilisation des plateformes de médias sociaux en tant qu'outil de désinformation par des États étrangers, semblable aux mesures prises par les États-Unis dans ce domaine. Elle a suggéré de mettre en place des règles de divulgation sur les pratiques d'exploitation des entreprises qui sont détenues ou contrôlées par un État étranger.

#### 2.4 Utilisation de mandataires locaux par des acteurs étrangers

- [26] M<sup>me</sup> Kwan a elle-même des doutes plus ou moins sérieux sur l'appartenance potentielle de certains groupes et individus à la catégorie de mandataires ou collaborateurs, tel que ces termes sont décrits dans le rapport du CPSNR. Cependant, elle a dit craindre de tomber dans le maccarthysme [une pratique politique qui consiste à lancer publiquement des accusations de manque de loyauté ou de subversion sans égard à la présence ou l'absence de preuves].
- [27] M<sup>me</sup> Kwan aimerait que la Commission fournisse des recommandations aux parlementaires quant à la conduite à adopter lors d'interactions avec des personnes qui sont potentiellement mandataires ou collaboratrices d'États étrangers. Elle a notamment suggéré que les parlementaires reçoivent des séances d'information de la part des responsables du renseignement à propos d'individus ou de groupes qui figurent dans la catégorie d'acteurs impliqués dans l'ingérence étrangère.
- [28] Selon M<sup>me</sup> Kwan, la communauté d'affaires du Grand Vancouver constitue également un groupe de personnes susceptibles d'être utilisées comme collaborateurs ou mandataires. Elle a fait remarquer qu'il est avantageux pour les personnes qui ont



d'importants intérêts commerciaux en RPC d'agir de façon à gagner la faveur de la RPC, car un tel comportement peut leur permettre d'accéder à des occasions d'affaires, des avantages financiers ou d'autres incitatifs.

- [29] À son avis, la mise en place du Registre sera un outil utile pour atténuer ces vulnérabilités.

## 2.5 Tactiques employées contre les parlementaires

- [30] En ce qui a trait à la tactique d'établir des relations réciproques avec des parlementaires canadiens, mentionnée dans le rapport du CPSNR, M<sup>me</sup> Kwan ne connaît pas de cas où des députés ou sénateurs ont travaillé avec des États étrangers de cette manière. Malgré tout, l'ambiance actuelle teintée de soupçons l'a poussée à s'interroger sur certains parlementaires, sur la base de leur historique de vote à la Chambre des communes.
- [31] M<sup>me</sup> Kwan n'a pas non plus connaissance de quelconques incidents impliquant l'utilisation de réseaux clandestins en lien avec des représentants élus ou l'utilisation de membres du personnel politique comme mandataires, deux autres tactiques d'ingérence étrangère mentionnées dans le rapport du CPSNR.
- [32] Quant à l'utilisation de membres du personnel politique comme mandataires d'États étrangers, M<sup>me</sup> Kwan est d'avis qu'un processus de vérification normalisé, qui pourrait impliquer une vérification des antécédents, pourrait être mis en œuvre dans le cadre du processus d'embauche du personnel. Bien que cette mesure viendrait entraver la capacité des députés d'embaucher du personnel comme bon leur semble, s'assurer que la sécurité nationale n'est pas compromise prime à ses yeux. Ces mesures viendraient compléter les règles existantes mises en place par chaque parti politique national.
- [33] M<sup>me</sup> Kwan considère que tous les partis politiques fédéraux sont vulnérables à l'exploitation de la gouvernance et de l'administration de leur parti, par le biais de leurs courses à l'investiture et à la direction, en raison du manque de procédures normalisées. Elle croit que les courses à l'investiture et à la direction devraient être



réglementées par Élections Canada et le Bureau du commissaire aux élections fédérales (« BCEF ») en vertu de la *Loi électorale du Canada*. Même si cela pourrait entraver la liberté des partis politiques à choisir les candidats qu'ils préfèrent lors d'une course à l'investiture, elle considère une telle réglementation nécessaire à la lumière de l'ampleur des problèmes d'ingérence étrangère dont il est question.

- [34] Si une loi était adoptée pour obliger les partis politiques à effectuer des vérifications supplémentaires des antécédents afin de protéger la sécurité nationale, M<sup>me</sup> Kwan considère que le gouvernement devrait alors fournir aux partis politiques les ressources et le soutien de faire ces vérifications.
- [35] M<sup>me</sup> Kwan n'est pas au courant de cyberattaques qui auraient été menées par des États étrangers ou leurs mandataires à son endroit ou à l'endroit d'autres parlementaires canadiens. Puisque M<sup>me</sup> Kwan n'a jamais fait partie de l'Alliance interparlementaire sur la Chine (*Inter-Parliamentary Alliance on China* ou « **IPAC** »), elle n'a pas été ciblée par la cyberattaque perpétrée en 2021 contre certains de ses membres, attaque récemment révélée. À son avis, cet événement est un bon exemple d'informations dissimulées de manière inappropriée aux députés et du manque d'imputabilité pour les lacunes en matière de diffusion de l'information.

## 2.6 La vulnérabilité des parlementaires

- [36] Selon M<sup>me</sup> Kwan, les bénévoles utilisés lors des campagnes électorales, le personnel politique, les donateurs et les relations avec les organisations communautaires sont des points vulnérables pour les parlementaires en matière d'opérations d'ingérence étrangère. Elle n'a pas personnellement eu connaissance d'incidents impliquant des donateurs, des membres du personnel politique ou des bénévoles, mais ses campagnes attirent de nombreux bénévoles; elle ne peut donc pas être certaine qu'aucune tentative n'a été faite pour infiltrer ces campagnes. Cependant, elle a indiqué que les bénévoles n'étaient pas habituellement impliqués de façon à pouvoir accéder à la campagne.



- [37] M<sup>me</sup> Kwan a relevé l'absence de mesures ou protocoles gouvernementaux pour pallier ces points vulnérables pour les parlementaires en matière d'ingérence étrangère. Elle a indiqué que le sergent d'armes de la Chambre des communes n'avait pas pour tâche d'aider les parlementaires sur des questions liées à l'ingérence étrangère, mais qu'il se concentrait plutôt à répondre à des menaces physiques.
- [38] Du point de vue de M<sup>me</sup> Kwan, la politisation de la lutte contre l'ingérence étrangère a provoqué une absence de mesures concrètes pour informer et protéger les parlementaires des points vulnérables. Elle considérait la précédente conseillère à la sécurité nationale et au renseignement (« **CSNR** ») auprès du premier ministre comme un obstacle majeur à la diffusion du renseignement du SCRS au premier ministre et aux députés. M<sup>me</sup> Kwan est d'avis que le mandat de la CSNR devrait être révisé pour limiter le risque d'ingérence politique. Elle est favorable à un changement de structure organisationnelle pour permettre au directeur du SCRS d'informer directement le premier ministre sans passer par la CSNR, comme c'est déjà le cas aux États-Unis et au Royaume-Uni.
- [39] M<sup>me</sup> Kwan a suggéré qu'un comité soit chargé d'examiner la structure de diffusion du renseignement dans les institutions canadiennes et de produire un rapport sur la question. Bien que le CPSNR soit actuellement un comité axé sur la production de rapports, elle croit qu'il pourrait être remanié et se voir conférer des responsabilités additionnelles pour faire ce travail.
- [40] M<sup>me</sup> Kwan s'inquiète du fait que le Bureau du Conseil privé (« **BCP** ») et le Secrétariat de l'évaluation du renseignement (« **SER** ») agissent comme des goulots d'étranglement dans la chaîne de transmission des informations pertinentes en matière d'ingérence étrangère, notamment en ce qui concerne les documents sujets à la confidentialité des délibérations du Cabinet.
- [41] M<sup>me</sup> Kwan considère que la structure de la circulation de l'information est malformée et suggère que les rôles et responsabilités des différentes institutions et personnes impliquées dans la lutte contre l'ingérence étrangère devraient être clairement définis.



Elle considère que l'accès à l'information est essentiel pour permettre aux parlementaires et au public canadien de se protéger contre l'ingérence étrangère.

- [42] S'appuyant sur une recommandation faite par le CPSNR en 2018 et réitérée dans son récent rapport spécial, M<sup>me</sup> Kwan a suggéré que des séances régulières d'information pour les parlementaires sur les risques d'ingérence étrangère pourraient être utiles. Cependant, elle a insisté sur le fait que ces informations doivent être accompagnées de lignes directrices pour aider les députés à mieux se défendre contre les tentatives d'ingérence étrangère.

### 3. Le registre des agents étrangers

- [43] En novembre 2023, M<sup>me</sup> Kwan a appuyé la pétition électronique e-4534, qui demandait au gouvernement d'instaurer rapidement un registre visant la transparence en matière d'influence étrangère<sup>7</sup>. La pétition électronique dénonçait également toute tentative d'amalgame entre la *Loi de l'immigration chinoise de 1923* [mieux connue sous le nom de « loi d'exclusion des Chinois »] et les appels à l'instauration d'un registre des agents étrangers, ainsi que toute instrumentalisation du racisme envers les Chinois pour détourner l'attention des problèmes urgents causés par l'ingérence étrangère. Lors de son entrevue dans le cadre de l'étape 2, M<sup>me</sup> Kwan a réitéré ces positions, précisant que la loi raciste d'exclusion des Chinois ciblait précisément les personnes d'origine chinoise, alors que le Registre ne vise aucun État en particulier et a pour objectif de protéger l'ensemble des Canadiennes et Canadiens.
- [44] À son avis, certains opposants au Registre ont sciemment tenté de faire un amalgame entre ces enjeux afin de permettre aux personnes qui s'adonnent à des activités d'ingérence étrangère de continuer à agir en toute impunité. Elle a décrit ces arguments comme des exemples de « propos incendiaires à connotations raciales » qui ressemblaient de manière un peu trop pratique aux arguments de la RPC.

---

<sup>7</sup> **Note** : La pétition électronique e-4534 est disponible en version intégrale sur le site Web de la Chambre des communes.



- [45] M<sup>me</sup> Kwan a insisté sur l'importance d'instaurer le Registre avant les prochaines élections fédérales afin de garantir un certain niveau de protection contre l'ingérence étrangère aux Canadiennes et Canadiens.
- [46] De l'avis de M<sup>me</sup> Kwan, la Loi pourrait être améliorée. Plus précisément, elle a mentionné trois amendements qu'elle a appuyés, mais qui n'ont pas été adoptés.
- [47] Le premier amendement proposé par M<sup>me</sup> Kwan concernait les sanctions administratives pécuniaires (« **SAP** ») prévues en vertu de la Loi pour certaines infractions, en plus des amendes et des peines de prison. M<sup>me</sup> Kwan est d'avis que les SAP sont inutiles et minimisent la gravité du problème. Même si le montant total des SAP s'avérait imposant, les contrevenants pourraient être tentés de considérer les infractions à la Loi comme de simples erreurs administratives. De plus, pour M<sup>me</sup> Kwan, les SAP renforcent l'idée que l'ingérence étrangère est une question de nature administrative.
- [48] Deuxièmement, M<sup>me</sup> Kwan croit que la Loi devrait prévoir la mise en place d'un système à plusieurs niveaux en matière d'obligations de divulgation de l'information. Dans un tel système, des acteurs connus de l'ingérence étrangère, tels que des membres ou agents du Département du travail sur le front uni (*United Front Work Department*) du Parti communiste chinois, se verraient dans l'obligation de fournir des informations supplémentaires au Registre, comme c'est le cas en vertu du Régime d'enregistrement en matière d'influence étrangère (*Foreign Influence Registration Scheme*) du Royaume-Uni.
- [49] Le troisième amendement qui aurait, selon M<sup>me</sup> Kwan, amélioré la Loi prévoyait la mise en place d'un registre à huis clos pour protéger les personnes impliquées dans des activités de contre-subversion, telles que les agents doubles.

#### 4. Conclusion

- [50] En matière de recommandations, M<sup>me</sup> Kwan a insisté sur l'importance de mettre en place des mesures d'imputabilité liées aux pratiques de diffusion du renseignement.



- [51] M<sup>me</sup> Kwan a également répété que le gouvernement devrait mettre sur pied une très robuste stratégie d'éducation du public pour appuyer ses efforts législatifs de lutte contre l'ingérence étrangère. M<sup>me</sup> Kwan a fait référence à l'expérience de Taiwan en matière de lutte contre l'ingérence chinoise et a mentionné que le gouvernement canadien devrait étudier attentivement l'approche de Taiwan.
- [52] Finalement, M<sup>me</sup> Kwan a déclaré croire qu'une stratégie ciblée de lutte contre le racisme était également nécessaire afin d'éviter de marginaliser les Canadiennes et Canadiens issus de diasporas, qui risquent d'être la cible des répercussions néfastes de l'attention croissante portée à la question de l'ingérence étrangère.